

RESEAU DE PARLEMENTAIRES AFRICAINS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

SECTION BENINOISE

(APNAC-BENIN)

Assemblée Nationale. BP : 371 Porto-Novo Tél. :21-36-44
apnacbenin@yahoo.fr

E-mail :

POINT DES ACTIVITES MENEES DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 4 AOUT 2004

Conformément aux décisions de l'Assemblée générale constitutive du 4 août 2004, le bureau de l'APNAC-Bénin s'est résolument mis au travail pour traduire dans les faits les actions projetées. Il a tenu une multitude de réunions qui lui ont permis de préparer des correspondances, de nouer des contacts avec les acteurs opérant dans le même domaine, avec les organismes et ambassades nationaux et internationaux et un séminaire de lancement du réseau.

Ainsi donc, des rencontres ont eu lieu entre le bureau de l'APNAC-Bénin et certains organismes, institutions et personnalités pour présenter le réseau et soumettre des activités pour un probable financement. Il s'agit notamment :

- du Président de l'Assemblée Nationale
- des présidents des commissions permanentes et des groupes parlementaires ;
- de la Cellule de moralisation de la vie publique (organisme gouvernemental) ;
- des ONG impliquées dans la lutte contre la corruption ;
- des représentations internationales au Bénin

A l'actif du bureau, il faut surtout mettre le lancement des activités du réseau par un séminaire sur la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption. Ce séminaire a permis la réalisation de l'état des lieux du cadre législatif et réglementaire de lutte contre la corruption et l'identification des blocages ; la réalisation d'un consensus sur la nécessité de rationaliser la stratégie de lutte.

L'action du réseau lui a permis d'obtenir des modifications à la loi portant règles générales pour les élections en République du Bénin dans le sens d'un meilleur contrôle des dépenses électorales et d'une réduction de la corruption électorale grâce

notamment aux articles 65, 66 et autres de la nouvelle loi en procédure de promulgation.

Enfin un programme d'activités a été adopté et prévoit pour chaque thème, les activités à mener, les objectifs, les résultats attendus, les produits et les observations.

Quatre thèmes ont été retenus pour ce biennal : Il s'agit :

- du lancement du réseau
- de l'enrichissement illicite au Bénin
- de la lutte contre la corruption
- de la consolidation du réseau.

Pour chaque thème, les produits escomptés sont entre autres, des études et des publications, des voyages d'études, des tables rondes, un colloque parlementaire, des séminaires et la rédaction d'un avant-proposition de loi sur l'enrichissement illicite et sur la corruption électorale.